

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS POUR LES ARTS DU CIRQUE, LES ARTS FORAINS ET LES ARTS DE LA RUE

De Janvier 2003 à juin 2004

Au cours de cette année 2003, trois experts ont dû être remplacés, dont le Président lui-même. La cohésion et l'efficacité du Groupe ont souffert de cette carence et du délai de décision nécessaire à la nomination de remplaçants. A ce sujet, plusieurs experts ont exprimé leur malaise et se sont questionnés sur la réelle utilité d'une commission distincte du Théâtre pour un secteur aussi mal doté.

Conformément au nouveau décret des Arts de la Scène qui prévoit des conseils consultatifs de 12 membres, le Groupe a demandé au Ministre CHASTEL de désigner trois membres supplémentaires, ce qu'il a accepté sur base de propositions que le Groupe lui soumettra.

En 2003, le Groupe s'est réuni 8 fois et a examiné 50 dossiers ; depuis janvier 2004, il se réunit tous les mois et a déjà rendu un avis sur 50 dossiers.

L'année 2003 aura surtout été marquée par la mise en chantier d'un travail de fond sur la détermination de critères adaptés aux trois territoires artistiques du secteur, en veillant à identifier et comprendre leurs spécificités. Pour ce faire, deux groupes de travail distincts ont été constitués avec mission de tracer une première réflexion ; l'un sur les critères d'aide à la création, l'autre sur les aides à la diffusion (festivals).

Pour aboutir à des critères fiables, le Groupe a souhaité prendre conseil auprès de différents responsables du Ministère de la Communauté française qu'il a rencontré en 2003 et 2004.

Ces critères, définis pour trois types d'intervention, aides à la création, aides aux festivals et aides au fonctionnement des compagnies, se trouvent en annexe.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le décret d'avril 2003 sur les Arts de la Scène est d'application. Par conséquent, il a fallu organiser la consultation des milieux concernés sur la rédaction des arrêtés d'application. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu auxquelles ont participé des représentants du Groupe d'experts.

Un calendrier d'introduction des dossiers avait été mis au point au printemps 2003 ; il vient d'être actualisé et se trouve également joint au présent rapport.

En conclusion, à la date de mai 2004, Le Groupe d'experts constate que le secteur « Cirque, Forain, Rue » manque toujours cruellement de visibilité au sein des Arts de la Scène et qu'il est largement sous-subsventionné en regard à la quantité des publics déplacés, à son évidente accessibilité au plus grand nombre et à sa capacité d'exporter l'image de la création de notre Communauté.

Les membres du Groupe rappellent aussi qu'aucune des recommandations exprimées dans le bilan de l'année 2002 n'a été suivie d'une action concrète ou au moins encourageante. Par conséquent, le Groupe s'est autorisé à les reformuler lors d'une rencontre avec le Ministre CHASTEL, le 6 mai 2004.

Pour l'essentiel, elles s'expriment comme suit :

- Peut-on espérer jouer un rôle véritable sur l'échiquier des Arts de la Scène ?
- Peut-on espérer la mise en réflexion d'une réelle politique de diffusion ?
- Peut-on espérer une juste ré-évaluation des moyens du Secteur et dans quel délai ?
- Peut-on espérer la réintégration des compagnies foraines dans le secteur ?